

## **COMMUNE DE SAINTE COLOMBE EN BRUILHOIS**

### **SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL du 15 octobre 2019**

L'an deux mil dix-neuf, le quinze octobre, à vingt heures trente,  
Le Conseil Municipal de la Commune de SAINTE COLOMBE EN BRUILHOIS, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, Salle de la Maison Commune, sous la présidence de Monsieur Olivier THERASSE, Maire.

*Date d'affichage : 9/10/2019 Date de convocation : 9/10/2019*

*Nombre de conseillers municipaux : 19 En exercice : 19 Présents : 15*

*Conseillers municipaux ayant donné procuration : 1*

**Présents :** M. THERASSE Olivier, Mme DUMAS Véronique, M. COLIN Jean-Marc, Madame SCOTTON Isabelle, M. PIACENTINI Christophe, M. PORTELLA Philippe, Mme SABADINI Annick, Mme MILANI Dominique, Mme PEJAC Eveline, Mme AUDUREAU Elodie, M. FAJOLLES Didier, Mme LAPEYRE Christiane, M. DAILLE Frédéric, M. DALENS Claude, MOLINIE Jean Jacques.

**Absents excusés ayant donné procuration** : Madame Caroline AUTHIER à Madame SCOTTON Isabelle

**Absents excusés** : M. FORNARO Patrick, Mme CARTIER Marie-Christine, M. BRIAUD Pascal

***Madame Véronique DUMAS a été désignée secrétaire de séance***

#### **Ordre du jour :**

**TRAVAUX – HAMEAU de GOULARD**

**ETUDE pour « LABORDE »**

**DEMANDE SUBVENTION COMPLEMENTAIRE auprès du PAYS DE L'AGENAIS**

**CONVENTION TELEALERTE**

**PERSONNEL COMMUNAL :**

- **Mouvements du personnel**

- **Avancement de grades**

- **Assurance des risques statutaires 2021-2024**

**FINANCES : mise en non-valeur produits irrécouvrables**

**FIBRE OPTIQUE**

**ENQUETES PUBLIQUES**

**COMITES COMMUNAUX ET COMMISSIONS INTERCOMMUNALES :**

**QUESTIONS DIVERSES.**

**==--==**

**- TRAVAUX - Hameau de « Goulard » :**

Les travaux d'assainissement ont débuté le 30 septembre par le secteur de « Méron » : la pose du réseau Eaux Usées est terminée jusqu'à la Route Départementale N°296, la réalisation des branchements est terminée.

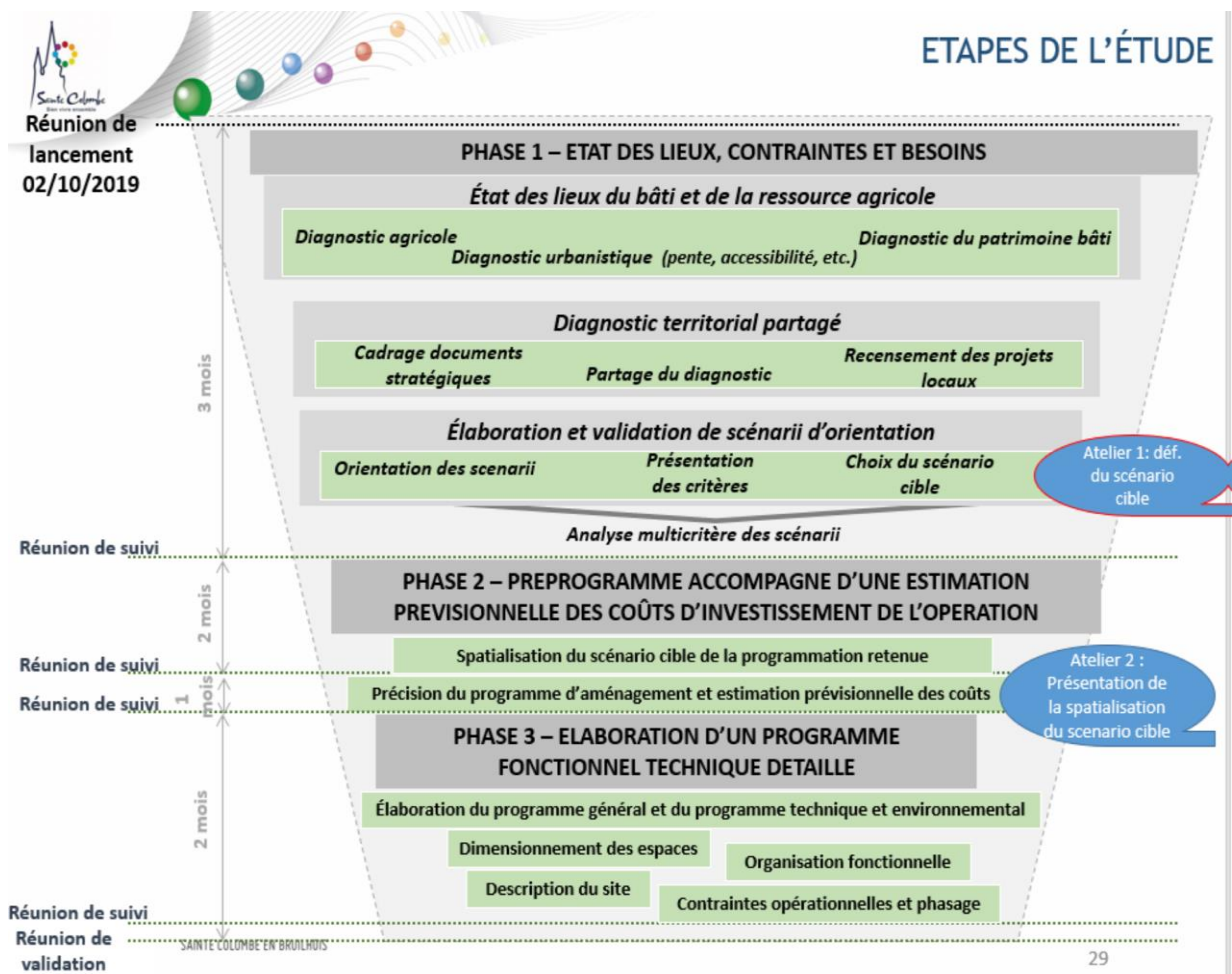
La place de Goulard est utilisée comme base de vie et de stockage. Il sera mis également en place d'une aire de retournement pour les transports et pour la collecte des ordures ménagères durant la durée des travaux.

**- SITE DE « LABORDE » :**

Monsieur le Maire rapporte le contenu de la première réunion du Groupe ELAN qui a eu lieu le 1<sup>er</sup> octobre 2019.

A cette occasion, Le bureau d'étude a présenté le groupe, l'équipe, la méthodologie retenue et le calendrier. Il a été proposé de mener l'atelier de concertation pour faire réagir les participants sur des propositions de scénarii de programmation qui auront été établies sur la base de :

- L'état des lieux du bâti et de la ressource agricole
- Le diagnostic territorial partagé.



**- FINANCES**

**PROJET DOMAINE DE « LABORDE » : CHOIX DU CABINET D'ETUDES ET FINANCEMENT :**

Dans le cadre de l'étude de programmation pour connaître les réalisations envisageables et viables sur le domaine de « Laborde », Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal, qu'il a retenu après concertation avec le CAUE et le bureau municipal, le Cabinet ELAN DEVELOPPEMENT à Montpellier Monsieur le Maire précise que le montant total de l'étude s'élève à 45 325 € HT pour les cinq phases d'accompagnement du projet.

Il propose de demander une subvention auprès du Pays de l'Agenais pour un montant de 36 260 € correspondant à 80 % du montant HT.

Le conseil Municipal, oui l'exposé de Monsieur le Maire et après en avoir délibéré,  
Accepte à l'unanimité des membres présents,

- de retenir le Cabinet ELAN DEVELOPPEMENT pour réaliser l'étude de programmation sur le Domaine de « Laborde »
- demande le financement correspondant auprès du Pays de l'Agenais, au titre des Fonds Européens LEADER.
- Autorise Monsieur le Maire à signer tous les documents afférents à cette étude et à ce financement.

**- SUBVENTIONS OBTENUES :**

Monsieur le Maire fait part au Conseil Municipal de l'obtention des subventions suivantes :

- **DETR (Préfecture)** : subvention de 16 564 € pour les travaux de mise en accessibilité de l'aire de jeux, stade et vestiaires
- **EGLISE SAINT MARTIN DE « MOURRENS »** : subventions pour la 2ème tranche :
  - 64 000 € de la DRAC
  - 24 000 € de la Région Nouvelle Aquitaine
  - 40 000 € du Département de Lot et Garonne

**- DEMANDE DE MISE EN NON-VALEUR PAR Monsieur GRANSART, Trésorier Payeur Général pour un montant de 247 € 10 :**

Monsieur le Maire demande à l'assemblée, l'autorisation de passer en non-valeur des recettes non perçues pour un montant de 247 € 10.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents, accepte la demande de mise en non-valeur, Monsieur GRANSART, Trésorier Payeur Général pour un montant de 247 € 10 et autorise Monsieur le Maire à signer l'ensemble des documents afférents à ce dossier.

**CONVENTION TELE - ALERTE : renouvellement pour une durée de 3 ans :**

Monsieur le Maire rappelle que dans le cadre de la mise en place d'un service de télé-alerte des populations depuis le 1er janvier 2016, la Commune de Sainte Colombe en Bruilhois avait fait le choix d'adhérer au dispositif pour une durée de 3 ans.

La participation communale était de 50 % du coût de fonctionnement annuel (abonnement) et de la totalité des coûts de communication.

Le marché étant arrivé à échéance au 31 décembre 2018, il a été relancé par les services de l'Agglomération d'Agen et attribué au même prestataire CII Telecom le 19 juillet 2019.

Il propose à l'assemblée d'adhérer à ce nouveau contrat pour une durée de 3 ans.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

- **ACCEPTÉ** l'adhésion pour une durée de 3 ans à compter du 1er janvier 2019 au service Télé-alerte proposé par l'Agglomération d'Agen avec CII Télécom.

- PREND en charge la moitié de l'abonnement annuel soit 150 € ainsi que la totalité des frais de fonctionnement (communications) selon les tarifs ci-dessous :  
SMS 0.08 € par unité – MMS : 0.25 € par unité – Mail : 0.01 € par unité – appel vocal/mobile : 0.1€ par minute Appel vocal /fixe : 0.04 par minute
- INSCRIT la dépense au budget communal 2019
- AUTORISE Monsieur le Maire à signer tous documents se rapportant à cette mise à disposition.

#### **- PERSONNEL COMMUNAL :**

Le Conseil Municipal prend connaissance des mouvements au sein du personnel communal depuis début septembre 2019

- Entrées :
- Audrey VANBIERVLIET, agent contractuel, entrée le 02/09/2019
  - Katia BRIVAL, contrat SPET entrée le 07/10/2019
  - Claire ROBIN, agent contractuel, entrée le 02/09/2019
  - Audrey LESCURE, agent contractuel, renouvellement 02/09/2019
  - Sylvie BOUDON, agent contractuel, renouvellement 02/09/2019
  - Jean Louis COSTES, agent contractuel, renouvellement

Sortie : - Sandrine MARUEJOULS, contrat SPET, sortie le 04/10/2019

#### **Proposition d'avancement de grade pour l'année 2019 :**

Monsieur le Maire propose la création des emplois suivants à compter du 1<sup>er</sup> novembre 2019 en raison des dossiers d'avancements de grade des agents vus en comité Personnel et en bureau municipal :

**Création 2 postes ATSEM Principal 1ère Classe en remplacement des 2 postes d'ATSEM principal 2ème classe existants (Agents ROYERE Fabienne 31 h 45 hebdomadaires et STRONIARZ Jessica 30 h hebdomadaires)**

**Création 2 postes ADJOINT TECHNIQUE Principal 2ème classe en remplacement des postes d'Adjoints techniques existants (Agents RAVANEL Claudine TC et ARASSE Julie 31 h hebdomadaires)**

**Création d'1 poste ADJOINT ADMINISTRATIF Principal 2ème classe en remplacement d'un poste d'Adjoint Administratif existant (Agent DESROCHES Marie 28 H) puis une création d'un poste d'Adjoint Administratif Principal de 2<sup>ème</sup> classe à temps complet à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2020.**

#### **Contrat d'Assurance des Risques Statutaires 2021-2024 :**

Le Maire expose l'opportunité pour la commune de Sainte Colombe en Bruilhois de pouvoir souscrire un ou plusieurs contrats d'assurance statutaire (risque employeur), en vertu de l'application des textes régissant le statut de ses agents ;

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

Vu la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la Fonction Publique Territoriale, notamment l'article 26 ;

Vu le décret n° 86-552 du 14 mars 1986 pris pour l'application de l'article 26 de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 et relatif aux contrats d'assurances souscrits par les Centres de gestion pour le compte des collectivités et établissements territoriaux ;

Vu le code de la commande publique ;

Décide

Article unique : La commune de Sainte Colombe en Bruilhois charge le Centre de gestion de négocier un contrat groupe auprès d'une entreprise d'assurance agréée. Ce contrat est ouvert à adhésion facultative.

La commune de Sainte Colombe en Bruilhois réserve la faculté d'y adhérer.

Le contrat groupe prévoira la prise en charge de tout ou partie des risques suivants :

- Agents CNRACL (régime spécial) :

Maladie ordinaire, maternité, accident de service, décès, longue maladie / longue durée.

- Agents IRCANTEC (régime général) :

Maladie ordinaire, maternité, accident de service, grave maladie.

Pour chacune de ces catégories d'agents, les assureurs consultés devront pouvoir proposer à la commune de Sainte Colombe en Bruilhois une ou plusieurs formules.

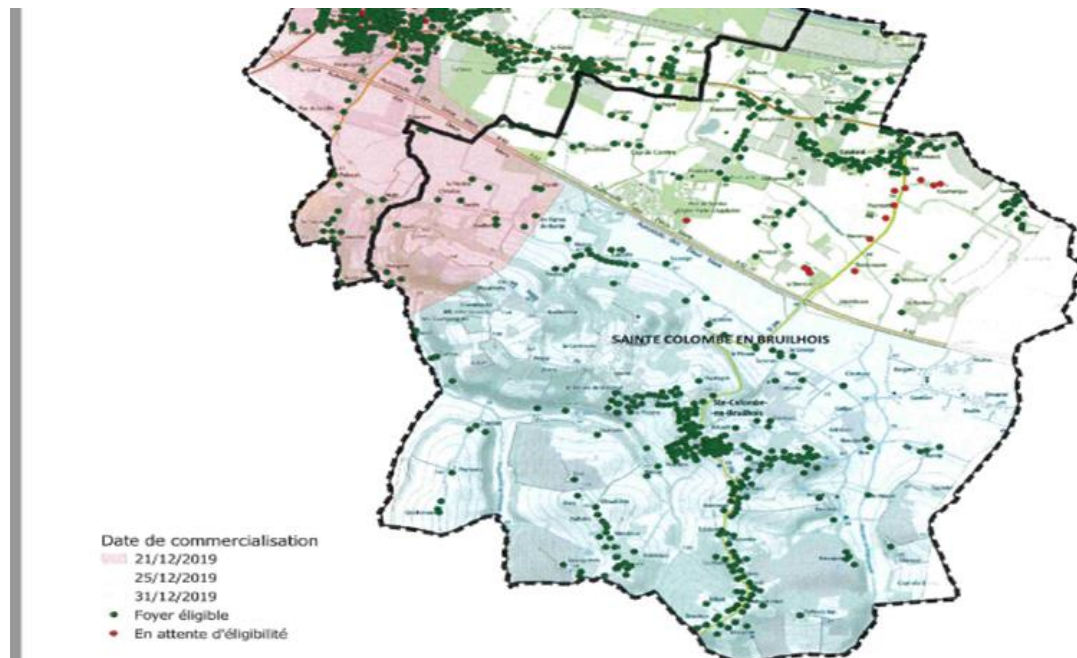
Le contrat groupe devra également avoir les caractéristiques suivantes :

Durée du contrat : 4 ans, à effet au premier janvier 2021

Régime du contrat : par capitalisation.

FIBRE OPTIQUE : L'ouverture à la commercialisation débutera sur la Commune à compter du 21 décembre 2019.

Un courrier sera adressé à tous les foyers par Lot et Garonne Numérique courant décembre et une réunion publique aura lieu début janvier 2020.



**- ADRESSAGE :**

L'adressage est en phase de finalisation.

Un courrier sera adressé à tous les administrés cette semaine.

Des permanences seront tenues à l'annexe de la mairie afin de remettre les plaques de maison et un guide pratique à tous les administrés.

**- ENQUETES PUBLIQUES EN COURS / SRADDET :**

Monsieur le Maire fait part de deux enquêtes publiques en cours dont les dossiers sont consultables en ligne.

**Enquête publique portant sur le projet de Schéma régional d'aménagement, de développement durable, et d'égalité des territoires (SRADDET) de la région Nouvelle-Aquitaine**

Le SRADDET est le Schéma régional d'aménagement, de développement durable et d'égalité des territoires que, conformément à la loi NOTRe du 7 août 2015, chaque Région doit élaborer pour réduire les déséquilibres et offrir de nouvelles perspectives de développement et de conditions de vie à ses territoires. Destiné à assurer la cohérence des politiques publiques concernées, le SRADDET constitue un document stratégique opposable aux documents de planification et d'urbanisme infrarégionaux.

Enquête publique organisée du lundi 16 septembre, 8h30 au vendredi 18 octobre à 18h00

**SAGE :**

**Enquête publique préalable à l'approbation du Schéma d'Aménagement et de Gestion des Eaux (SAGE) Vallée de la Garonne**

Le SAGE Vallée de la Garonne est un outil de planification pour les 10 années à venir qui concerne tout le bassin versant de la Garonne. Il est élaboré depuis 2013 par la CLE afin de permettre une gestion efficace de la ressource en eau, en adéquation avec les besoins des milieux aquatiques et humides et de tous les usages (eau potable, industrie, agriculture...). Il pose donc des objectifs généraux de gestion équilibrée et prévoit des dispositions et des règles pour les atteindre. Une fois validé, le SAGE GARONNE sera un document opposable aux autres documents de planification (notamment PLU, PLUi et SCoT)

Enquête publique organisée du lundi 16 septembre, 9h00 au vendredi 25 octobre 2019 à 17h00.

**COMPTES RENDUS DES DIVERS COMITES :**

**AFFAIRES SCOLAIRES :**

L'effectif à la rentrée de septembre 2019 est de 123 élèves.

Classes	PS / MS	MS / GS	CP / CE1	CE1 / CE2	CM1 / CM2
Élèves par niveau	20 / 4	6 / 17	15 / 9	9 / 14	14 / 15
Total classe	24	23	24	23	29

Les prévisions pour la prochaine rentrée font apparaître une baisse, l'effectif devrait tomber à 119 élèves.

**Organisation des TAP (temps d'activités périscolaires) :**

Cette année, Audrey Vanbervliet sera la coordinatrice du périscolaire, soit les garderies et les TAP.

Il a été décidé en accord avec la Directrice de l'école, les intervenants des TAP et la mairie que chaque enfant s'inscrit dans l'activité qu'il désire. Une fois les tableaux d'inscription élaborés, la Mairie avec les enseignants se réservent le droit de changer l'enfant d'activité en cas d'incompatibilité de caractère entre certains enfants.

Il y a moins d'intervenants que d'habitude et moins d'enfants pris en charge dans chaque TAP. La coordinatrice veillera à ce que les choix 1 soient traités au 2ème trimestre s'ils n'ont pas pu l'être au 1er.

Les intervenants associatifs demeurent dans une démarche de découverte d'une activité culturelle, sportive ou autre et en aucune façon dans une démarche d'apprentissage technique impliquant des objectifs de réussite ou de compétences, quand bien même une production scénique ou une exposition peut être envisagée au terme du trimestre.

Le planning des activités du premier trimestre est présenté au Conseil Municipal.

D'autres projets sont également en cours dans le cadre du PEDT intercommunal:

- Proposition travail sur tri des biodéchets à la cantine
- Création d'un jardin potager
- Création d'un poulailler

**RYTHMES SCOLAIRES :**

Afin de répondre à la demande de l'équipe enseignante, une consultation des parents d'élèves a été lancée pour un retour à la semaine de 4 jours.

La proposition de modification des rythmes scolaires sera débattue lors du prochain conseil d'école prévu le 12 novembre.

**CONSEIL MUNICIPAL D'ENFANTS :**

Les élections partielles auront lieu le vendredi 29 novembre afin de remplacer les jeunes élus du Conseil Municipal d'Enfants partis au collège.

**- BUDGET PARTICIPATIF CITOYEN du CONSEIL DEPARTEMENTAL :**

Le Conseil Municipal Une réunion a eu lieu hier, afin de présenter le budget participatif citoyen mis en place par le Conseil Départemental. Des documents seront mis à disposition à l'accueil de la mairie. Les associations seront également informées sur les possibilités de financement des projets.

**- INFORMATIONS DIVERSES :**

Changement de propriétaire pour le salon de Pauline situé Place des Vignerons à compter du 1<sup>er</sup> décembre 2019

Congrès et Salon des Maires à Paris les 19, 20 et 21 novembre 2019

Journée citoyenne le 19 octobre qui sera clôturée par une plantation d'arbres en hommage à Messieurs Guy Muller, Francis Roussel et Jacques Pigatti.

**- MANIFESTATIONS :**

Plusieurs manifestations qui vont se dérouler les prochaines semaines sont en préparation :

- Cérémonies du 11 novembre
- 29 novembre : repas de fin d'année Personnel et Conseil Municipal
- 7 décembre : repas des seniors
- 21 décembre : arbre de Noël pour les enfants de la commune
- 12 janvier : Vœux du Maire à la population

**- AGENDA :** Prochaines réunions du Conseil Municipal : Mardi 10 décembre 2019

**- QUESTIONS DIVERSES :**

**Point en termes d'emploi sur le Technopole d'Agen Garonne :**

Actuellement une seule entreprise a débuté son activité sur la commune. Monsieur Jean Jacques Molinié s'interroge sur le nombre d'administrés travaillant au sein de cette société.

L'ordre du jour étant épuisé,

La séance est levée à vingt-deux heures trente.



